



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services publics

Question écrite n° 93

Texte de la question

M. Roland Carraz attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir du guichet unique de service de l'Est dijonnais. Le contrat de ville a décidé la création à Quétigny d'un guichet unique cantonal (ou plate-forme de services) desservant environ 30 000 habitants. Cette décision engage les collectivités locales et l'Etat. A ce jour les financements d'Etat demeurent insuffisants et il convient de constater que l'essentiel du financement de ce projet qui doit voir le jour le 1er janvier 1998 demeure à la charge de la ville de Quétigny. Plus grave, les ASSEDIC et l'ANPE acteurs clefs du guichet unique et dont la présence est indispensable à son fonctionnement optimal se sont désengagés. Depuis plusieurs années les ASSEDIC tiennent à Quétigny une permanence régulière à la satisfaction de tous les usagers. Les ASSEDIC ont en outre été associées à toutes les étapes de la réflexion sur le guichet unique. Pourtant la ville de Quétigny vient de se voir notifier officiellement l'arrêt des permanences pour la fin juin 1997. Il en va de même de l'ANPE qui bien qu'associée au projet par le contrat de ville prépare son retrait à l'instar des ASSEDIC. Deux services essentiels se retireraient de l'Est dijonnais au moment où celui-ci s'efforce d'améliorer la coopération et l'efficacité des services publics alors que la ville de Quétigny engage un effort financier considérable d'environ 4 MF. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour permettre la réalisation du guichet unique de Quétigny.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité est appelée sur l'avenir du guichet unique de service de l'Est dijonnais. Le projet de guichet cantonal, ou plate-forme de services de Quétigny, a vu le jour en 1994. La commune a acquis un bien immobilier composé d'un petit château et de deux bâtiments annexes. La plate-forme de services publics est prévue dans une de ces annexes. Des travaux importants sont à réaliser et ont démarré en 1996. Il convient en premier lieu de relever que l'Etat a consenti un effort financier important pour contribuer à la réalisation de ce projet : la participation globale de l'Etat en investissement est de 1 003 000 francs, sur deux ans (1996 et 1997), soit 25 % du coût estimé à 4 000 000 francs. La plate-forme n'étant opérationnelle qu'en janvier 1998, aucune participation en matière de fonctionnement n'a pu à ce stade intervenir. S'agissant de la participation de l'ASSEDIC, le transfert de l'inscription des demandeurs d'emploi à cet organisme a ôté leur pertinence aux permanences d'une demi-journée par semaine qui étaient assurées à Quétigny. En effet, les ASSEDIC traitent désormais l'ensemble des opérations administratives concernant un même allocataire, de ce fait ces opérations d'inscription, d'information et d'instruction ne peuvent être assurées dans le cadre de simples permanences. En revanche, une ou plusieurs antennes existent dans chaque bassin d'emploi, comme c'est le cas pour le réseau de l'ANPE. D'ailleurs, deux antennes proches de Quétigny ont été créées, à Chenove et Dijon. S'agissant de la participation de l'ANPE, elle est possible dans le cadre d'une convention de partenariat, avec accès possible au service Partenet donnant la possibilité de gérer dans le cadre du guichet unique les télécandidatures sur les offres d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Roland Carraz](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 juin 1997, page 2161

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 437